

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 4 mars 2021

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s'est réuni en séance ordinaire le 1^{er} mars à 19h00 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Henri Pariseau, maire
Monsieur Luc Dallaire, conseiller siège #1
Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2
Monsieur Daniel Gendreau, conseiller siège #3
Madame Isabelle Loignon, conseillère siège #5.

Est absente : Madame Marie-Andrée Vanzeveren, conseillère siège #6

Madame Monique Dallaire, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h00 par Monsieur le Maire Henri Pariseau. Madame Monique Dallaire agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-03-26

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse
APPUYÉE par la conseillère Isabelle Loignon
IL EST RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point suivant :
11.7 Partage de la cloche à linge à East Hereford

Et laissant le point varia ouvert.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 De la séance ordinaire du 1^{er} février 2021
- 3.2 De la séance extraordinaire du 22 février 2021
- 3.3 Suivi des procès-verbaux du 1^{er} et du 22 février

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 4.1 Questions des citoyens

5.0 CORRESPONDANCE

- 5.1 Correspondance générale

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 Adoption des comptes
- 6.2 Relevé bancaire

6.3 Dépôt du rapport d'autorisations des dépenses

7.0 VOIRIE

8.0 AQUEDUC

8.1 Suivi eau potable

9.0 AVIS DE MOTION

10.0 RÈGLEMENTS

10.1 Règlement budget 2021

10.2 Règlement d'emprunt RIGDSC

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 Équilibrage du rôle triennal

11.2 Offre de services SPA

11.3 TECQ 2019-2023

11.4 Projets et subventions

11.5 Terrains chemin Eva

11.6 Charge de travail DG

11.7 Cloche à vêtements East Hereford

12.0 VARIA

13.0 RAPPORTS

13.1 Comités

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité

3.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 De la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

Résolution 2021-03-27

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse

APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire

IL EST RÉSOLU

De renoncer à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

D'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

3.2 De la séance spéciale du 22 février 2021

Résolution 2021-03-28

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2021 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Isabelle Loignon
APPUYÉE par le conseiller Daniel Gendreau
IL EST RÉSOLU

De renoncer à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2021

D'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

3.3 Suivi des procès-verbaux du 1^{er} février et du 22 février

La directrice générale dépose son rapport sur le suivi des procès-verbaux du 1^{er} et du 22 février

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.1 Questions des citoyens

5.0 CORRESPONDANCE

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Adoption des comptes

Résolution 2021-03-29

Considérant que la directrice générale dépose la liste des chèques émis durant le mois de février 2021 de l'écriture 202100036 à l'écriture 202100041 au montant de 3484,16 \$.

Considérant que la directrice générale dépose la liste des comptes à payer au montant de 7858,65 \$.

SUR PROPOSITION du conseiller Daniel Gendreau
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse
IL EST RÉSOLU

De ratifier le paiement des dépenses déjà payées de l'écriture 202100036 à l'écriture 202100041 au montant de 3484,16 \$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 7858,65 \$.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Relevé bancaire

La directrice générale dépose le relevé bancaire de la municipalité au 1^{er} mars 2021.

Solde au livre des comptes de la municipalité au 1^{er} mars 2021

Compte opération : 26 506,38 \$

Dépôt à terme : 300 150,09 \$

6.3 Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses faites par la directrice générale

En conformité avec le Règlement 07-247 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence, la directrice générale dépose le rapport des autorisations de dépenses qu'elle a faites entre le 1^{er} février 2021 et le 1^{er} mars 2021 :

Aucune dépense n'a été autorisée.

7.0 VOIRIE

8.0 AQUEDUC

8.1 Eau potable

La mise-à-niveau des installations et la tournée de prise de photos des installations sont terminées. Le rapport a été envoyé au Ministère de l'environnement

9.0 AVIS DE MOTION

10.0 RÈGLEMENTS

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 Équilibrage du rôle d'évaluation foncière Triennal 2022-2023-2024

Résolution 2021-03-30

Considérant que la visite des immeubles pour l'évaluation foncière par l'évaluateur JP Cadrin, mandaté par la MRC, a eu lieu en juillet 2017 pour le rôle triennal actuel de 2019-2020-2021 ;

Considérant que selon l'entente avec la MRC, le rôle sera reconduit pour le prochain rôle d'évaluation foncière triennal de 2022-2023 et 2024 et que les prochaines visites d'évaluation auront lieu en juillet 2023 pour le rôle équilibré suivant, soit 2024-2025-2026 ;

Considérant que l'évaluateur offre à la municipalité la possibilité de procéder à des visites des immeubles en juillet 2019 pour avoir un rôle triennal équilibré pour 2022-2023-2024, avec une valeur plus juste des immobilisations ;

Considérant que les municipalités de moins de 5000 habitants bénéficient du droit de reconduire le rôle intégralement pour un deuxième exercice triennal ;

Considérant que le coût serait de 5980\$ avant taxes étant donné que ça serait en surplus de l'entente avec la MRC ;

Considérant que ce montant n'a pas été prévu au budget ;

SUR PROPOSITION du conseiller Luc Dallaire
APPUYÉE par la conseillère Isabelle Loignon
IL EST RÉSOLU

De décliner l'offre de l'évaluateur pour l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière Triennal 2022-2023-2024 et de s'en tenir à l'entente avec la MRC.

Adopté à l'unanimité

11.2 Offre de services SPA

Une offre des services de la SPA est présentée. Des précisions sont demandées sur certains points. Aucune décision n'est prise, la discussion sera poursuivie au prochain conseil.

11.3 TECQ 2019-2023

Résolution 2020-03-31

Considérant que La municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des affaires municipales et de l'habitation ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse

APPUYÉE par le conseiller Daniel Gendreau

IL EST RÉSOLU

Que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employées mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no 1, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

11.4 Projets et subventions

Une liste des principales sources de financement pour les projets municipaux est présentée à titre d'information.

11.5 Terrains chemin Eva

L'intérêt pour les terrains en Estrie est en plein essor et les demandes d'information sur les terrains du chemin Eva sont autant d'opportunités d'attirer des nouveaux citoyens

potentiels. Le conseil discute de possibilités pour encourager le développement de constructions résidentielles

11.6 Charge de travail bureau municipal

Une liste des tâches à exécuter au poste de direction de la ville est présentée avec l'estimation du temps requis pour chacune. Pour discussion.

11.7 Partage de bac Recupex

Résolution 2020-03-32

Considérant que la municipalité apprécie la possibilité de faire de la récupération de vêtements ;

Considérant que la municipalité d'East Hereford installe un bac Recupex au coût de 500\$/an ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Isabelle Loignon

APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire

IL EST RÉSOLU

De contribuer à la location du bac de East Hereford en payant 250\$ à la municipalité

Adopté à l'unanimité

12.0 VARIA

13.0 RAPPORTS

13.1 Comités

Les élus ayant assisté à des rencontres font un résumé des sujets traités.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de public

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-03-33

Considérant l'ordre du jour épuisé ;

SUR PROPOSITION de le conseiller Luc Dallaire

APPUYÉE le conseiller Daniel Gendreau

IL EST RÉSOLU

De lever la séance, il est 21h45.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Henri Pariseau
Maire



Madame Monique Dallaire
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Henri Pariseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Monique Dallaire, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.
